

Rappel

La transmission du virus de la grippe A/H1N1, infection respiratoire très contagieuse, s'effectue de la même manière que celle de la grippe saisonnière :

- dans l'air par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons,
- par le contact rapproché avec une personne malade,
- par le contact avec des objets touchés, donc contaminés, par une personne malade.

Comment reconnaître la grippe A/H1N1?

Les symptômes sont identiques à ceux de la grippe saisonnière : **fièvre supérieure à 38°**, ou **courbatures**, ou **grande fatigue** notamment, **ET toux** ou **difficultés respiratoires**. Si vous ressentez ces symptômes, **appelez votre médecin traitant**. Contactez le Centre 15 uniquement en cas d'urgence.

Les gestes pour se protéger

Le respect de certaines règles d'hygiène élémentaire limite les risques de contamination. Vous devez les appliquer vous-mêmes et les apprendre dès maintenant à vos enfants.

1 Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier quand vous toussiez ou éternuez ; le jeter ensuite dans une poubelle fermée et se laver soigneusement les mains.

2 Se laver les mains régulièrement et avec soin, avec du savon ou une solution hydro-alcoolique (vendue en pharmacie et grande surface), en comptant jusqu'à trente.

3 Éviter tout contact avec une personne malade.

Pour en savoir plus

Le site interministériel de préparation à un risque de pandémie grippale
www.pandemie-grippale.gouv.fr

Pandémie grippale : guide pratique de la vie quotidienne
www.pandemie-grippale.gouv.fr/monquotidienpandemie

Le site du ministère de l'Éducation nationale
www.education.gouv.fr

Le site du ministère de la Santé et des sports
www.sante-sports.gouv.fr

Le site de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
www.inpes.fr

Par téléphone : +33 (0)825 302 302 - Info Grippe
[0,15 ttc/min. depuis un poste fixe en France.]



Vous informer sur La grippe A/H1N1 et la scolarité de votre enfant

En cohérence avec le dispositif gouvernemental, le ministère de l'Éducation nationale dispose d'un plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale. Il mobilise ses équipes sur tout le territoire afin de limiter les risques sanitaires et d'assurer une continuité du service public d'enseignement.

Ce dépliant vous présente dans ses grandes lignes le plan ministériel. **Les informations seront régulièrement actualisées, vous pouvez les consulter sur :**

www.education.gouv.fr

